



Groupama

GARANTIE ANNULATION

Un imprévu peut engendrer l'annulation ou raccourcir vos vacances, pensez à souscrire à la garantie annulation.

Elle est facultative mais vivement conseillée.

Nous vous proposons une garantie annulation avec interruption de séjour. Pour qu'elle soit valide, elle doit être souscrite au moment de la réservation et payée avec l'acompte. Elle ne pourra pas être ajoutée ultérieurement.

Tarifs :

Pour la location d'un hébergement : 3 € par jour

Pour un emplacement : 15 € pour un séjour de 1 à 30 jours

La garantie :

Pour une annulation de séjour avant l'arrivée, nous garantissons le remboursement de toutes les sommes versées hors frais de la garantie annulation et des frais de dossier.

Pour une interruption de séjour, le remboursement est calculé au prorata du nombre de jours non effectués hors frais de la garantie annulation, des frais de dossier et des frais de ménage si vous devez partir précipitamment.

Les conditions :

La garantie s'exerce si l'empêchement concerne le client ou l'une des personnes mentionnées sur le formulaire de réservation et est occasionnée par l'une des causes suivantes :

- COVID (en cas de restriction de distance ou de confinement)
- Une maladie non connue au moment de la réservation
- Une complication de grossesse
- Un décès familial
- Un accident ou une panne de votre véhicule
- Un dommage grave à votre résidence
- Un licenciement ou une mutation professionnelle
- L'obtention d'un emploi
- La modification de congés

Annulation :

Pour bénéficier de la garantie annulation, vous devez informer le camping du motif de l'annulation dès que vous avez connaissance de l'événement et cela au plus tard pour 20 H le jour prévu de votre arrivée.

Toute annulation doit impérativement être notifiée par écrit (mail ou courrier) au camping. Vous disposez d'une semaine à compter de la date d'annulation pour nous faire parvenir le justificatif (certificat médical, de décès, attestation de l'employeur, convocation...) et un RIB pour le remboursement.